

- Le nombre et la complexité des dossiers de permis de construire soumis à la section, qui concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir, les plans d'aménagement communaux, les parcs éoliens et les voies historiques, ont fortement augmenté ces dernières années.
- Recherche de solutions aptes à concilier protection du patrimoine bâti et économies d'énergie;
- Nombreux dossiers de subventions cantonales et fédérales à gérer.

### OPAN – section Archéologie

- Développement et consolidation des collaborations avec des partenaires institutionnels externes;
- Mise en application de la LSPC, notamment l'article 47, contribution financière de tiers aux opérations de diagnostic archéologique

### OPAN – section Laténium

- Bénéficiaire d'une importante subvention (contributions d'exploitation) de l'Office fédéral de la culture pour 2018-2022, le Laténium a présenté une nouvelle candidature pour la période 2023-2026, qui a été reçue favorablement. En raison de la modification de la grille de calcul de l'OFC, le montant de la subvention sera cependant réduit de moitié, ce qui devrait contraindre le musée à "réduire la voilure" des activités entreprises dans le cadre de ce contrat de prestation (en particulier dans la représentativité nationale, l'inclusion culturelle et la participation sociale).
- La réorganisation des dépôts a conduit à la mise en place de procédures qui exigent une concertation étroite des trois sections de l'OPAN en vue d'une conservation des collections appropriée pour leur utilisation scientifique sur le long terme.
- Les multiples restrictions sanitaires ont peu influencé la fréquentation du musée. Les contraintes liées au COVID-19 ont suscité le développement de nouveaux formats ("Laténium estival", ateliers en classe "Laténium hors les murs") et de nouveaux modes de communication; le succès rencontré par ces innovations illustre une évolution des besoins, et conduiront à leur perpétuation, sous une forme plus circonscrite, indépendamment du "retour à la normale" sur le front de la pandémie.

## Activités et réalisations

Tout comme en 2020, la pandémie du coronavirus a particulièrement touché le SCNE en 2021 puisque celui-ci a dû mettre en œuvre les mesures d'aide à la culture conçues par la Confédération: indemnisation et soutien aux projets de transformation. Ainsi la direction du service a mobilisé les 3/5 de son temps sur ce dossier.

### Encouragement à l'activité culturelle

Suite à sa mise en consultation, le projet de nouvelle loi sur la culture et son rapport ont été retravaillés durant l'année 2021. Un groupe de travail réunissant des experts de différents domaines a été constitué et nourrira les réflexions afin de soumettre la nouvelle mouture au Grand Conseil durant l'année 2022.

Malgré les circonstances, le SCNE a mené à bien sa prestation d'encouragement à la culture. Ainsi, un nombre de demandes de subvention similaire aux années précédentes a été déposé et a pu être traité par les sous-commissions. Le montant total des subventions octroyé est donc analogue à l'année précédente. En parallèle, les liens ont été resserrés avec les acteurs et actrices culturel-le-s par des rencontres régulières avec la FNAAC (Fédération Neuchâteloise des Actrices et Acteurs Culturel-le-s) mais également avec les associations elles-mêmes afin de cerner au mieux leurs attentes et leurs besoins. En outre, la direction du service a accompagné les projets APS tels que Capitale Culturelle Suisse et le CCHAR. Pour faire suite aux réflexions initiées auparavant dans le cadre de la valorisation des châteaux de Boudry, de Colombier et de Valangin, 2021 a été marqué par la tenue de Ô Châteaux. Avec différents événements au cours de l'année, cette manifestation a marqué une étape importante du projet. Sur une base concrète, elle permet au Canton d'envisager, en collaboration avec les communes et les différents partenaires des musées, une gestion transversale des châteaux qui pourrait aboutir d'ici la fin de l'année 2022.

Ces missions ont été menées de front avec la mise en œuvre des mesures COVID-19 dans le domaine de la culture dont le détail figure au chapitre idoine.

### OAEN - Archives

Comme en 2020, en raison de la crise sanitaire, la supervision des services s'est largement déroulée par visioconférence, les déplacements physiques dans les services ayant eu lieu surtout pour faire de l'évaluation. L'OAEN a ainsi procédé à 121 actions de conseil et d'évaluation auprès de 46 entités soumises à la LArch et à 18 visites auprès de 4 communes. Le logiciel ArchiClass permettant de gérer les plans d'archivage est installé auprès de 30 entités cantonales et 14 communes. Après des échanges nourris, l'office fédéral de la protection de la population (section de la protection des biens culturels) a classé en catégorie les archives de 8 communes. Durant l'été, 2 institutions ont été touchées par des inondations qui ont demandé une intervention immédiate de l'OAEN.

L'OAEN a réceptionné 31 versements d'archives administratives et 17 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 352 mètres-linéaires. Pour pouvoir accueillir ces archives, l'OAEN dispose depuis l'automne 2021 d'un cinquième dépôt de conservation externe provisoire, à La Chaux-de-Fonds, les autres dépôts étant arrivés à saturation. L'OAEN a également autorisé 66 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 1'186 mètres-linéaires. Par ailleurs, l'OAEN a pu dispenser 2 formations à l'archivage, tandis que 2 autres ont dû être annulées en raison de la pandémie. 17 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement.

En dépit de périodes de fermeture partielle ou totale de la salle de lecture, 192 lecteurs ont été accueillis pour un total cumulé de 543 journées de travail en salle de lecture. 5'303 unités archivistiques ont été communiquées. L'OAEN a répondu par écrit à 243 demandes de recherche, dont 23 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Le futur Centre archives et patrimoine (CAP) – anciennement Nouveau Centre d'Archives (NCA) – est entré en phase projet grâce à l'adoption par le Grand Conseil du rapport 20.051. Les travaux menés conjointement avec le SBAT et la Ville de La Chaux-de-Fonds durant l'année 2021 permettront de lancer le concours d'architecture pour la modification et l'agrandissement du site choisi durant l'année 2022. Le récolement général des fonds en vue de préparer les opérations de déménagement a commencé à l'été.

Le projet d'archivage numérique (AENeas) s'est poursuivi avec le démarrage des travaux de développement d'outil informatique ArchiRef appelé à gérer le cycle de vie des documents produits dans l'administration.

Au 1er janvier 2021 est entrée en vigueur la révision conjointe de la LArch et de la loi de santé garantissant désormais une base légale pour l'archivage des dossiers médicaux.

### **OPAN - section Patrimoine**

En 2021, le Conseil d'État a adopté six arrêtés de classement et quatre arrêtés de mise à l'inventaire. L'évolution du nombre des dossiers (permis de construire, plans d'aménagement communaux, parcs éoliens et voies historiques) examinés ces quatre dernières années se présente comme suit : 342 en 2017, 369 en 2018, 373 en 2019, 465 en 2020 et 464 en 2021.

La mise à jour du Recensement architectural a été poursuivie parallèlement aux révisions des plans d'aménagement communaux, de même que la mise en route de la base de données informatique sur la plateforme Web de Zetcom. Le règlement d'application de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel a été adopté le 25 janvier 2021 par le Conseil d'État. L'arrêté déterminant les conditions de reconnaissance comme dignes d'être protégés d'immeubles bâtis sis hors zone à bâtir et ayant la valeur 4 au Recensement architectural du canton de Neuchâtel, en application de l'article 20, alinéa 3, de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel, du 4 septembre 2018, a été adopté le 21 avril 2021.

En 2021, 17 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 560'501 francs et 23 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 727'505 francs ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DESC. Les subventions cantonales versées en 2021 se sont élevées à 852'634 francs, avec la tranche de CHF 300'000.- sur la subvention octroyée en 2015 par le Grand Conseil pour la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Les subventions fédérales versées se sont quant à elles élevées à 910'219 francs.

Les travaux de restauration de plusieurs immeubles ont été suivis, tandis qu'ont été menées des recherches historiques et des investigations archéologiques sur certains d'entre eux.

Parmi les présentations publiques et visites commentées mises sur pied, les Journées européennes du patrimoine, les 11 et 12 septembre, sur le thème « Faire et savoir-faire », ont connu un joli succès avec 1278 visiteurs. Il a en outre été répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils de propriétaires, services cantonaux et communaux, étudiants, journalistes, spécialistes ou amateurs.

### **OPAN – section Archéologie**

Nombre de projets de construction et d'aménagement ont nécessité une intervention sur le terrain de la part de l'ensemble des collaborateurs, pour la réalisation de diagnostics archéologiques ; des tâches intrinsèquement liées au traitement des dossiers SATAC et préalables à l'émission des préavis requis lors des demandes d'autorisations de construire. Échelonnées sur toute l'année, ces opérations ont été menées dans toutes les régions du canton. Elles n'ont pas été suivies par la mise en œuvre de fouilles extensives, compte tenu de la quantité ou de la nature des vestiges archéologiques découverts, ainsi documentés dans le cadre même du diagnostic.

Parallèlement à ces missions courantes, plusieurs projets de recherches ont été initiés en 2021. Le premier - inscrit sur le long terme – est un partenariat avec le Service archéologique de l'État de Fribourg (SAEF), dont l'objectif est la mise en œuvre conjointe de mesures de sauvegarde et de documentation du patrimoine immergé régional. Entre les mois d'avril et de mai, deux opérations successives ont été réalisées. Il s'agissait en premier lieu d'étudier sur terre ferme deux pirogues, menacées par l'érosion et extraites des fonds lacustres en 2020. Découvertes au large de La Tène et à Font (FR), ces embarcations sont respectivement datées de 3000 av. J.-C. et du 10<sup>e</sup> siècle de notre ère. S'en est suivie une opération d'archéologie subaquatique, toujours au large de La Tène, visant à la documentation d'une autre pirogue (datée vers 2600 av. J.-C.) et surtout du piège terminal (nasse) d'une pêcherie, à l'origine aménagée dans un ancien bras de la Thielle à la fin du Néolithique (env. 2450-2200 av. J.-C.). Cette installation halieutique, qui n'a pas d'équivalent connu dans nos régions, est à considérer comme exceptionnelle de par son état de conservation, sa technicité et sa datation.

L'été 2021 a ensuite été rythmé, entre mai et juillet, par deux fouilles archéologiques successives, dont la mise en œuvre fut dictée par la nécessité d'appliquer les mesures adaptées à leur sauvegarde, en réponse aux dégradations subies lors de fouilles clandestines.

La première concerne la grotte des Plaints à Couvet qui, après celle de Cotencher (Rochefort), constitue le plus vieux site archéologique neuchâtelois fréquenté par les Néandertaliens. 2021 marque un premier retour au terrain depuis les fouilles réalisées par le Covasson J.-P. Jéquier dans les années 1950-1960. Cette première campagne, menée en collaboration avec le Spéléo club des Montagnes neuchâteloises, a consisté à récolter la totalité des sédiments issus des fouilles clandestines pratiquées en 2017, ainsi qu'à débiter l'évacuation des déblais des anciennes fouilles.